

22 septembre
2023 #aide #social #énergie

ÉCONOMIE - EMPLOI
SOCIAL

COUP DE POUCE ÉNERGIE DE 250 EUROS !

LA RÉGION SUD ET L'UNION EUROPÉENNE SOUTIENNENT LES MÉNAGES FACE À LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

C'est du concret !

Compte tenu des conséquences économiques et sociales de la crise énergétique, **la Région Sud au travers du Fonds social européen**, met en place le dispositif « **Coup de pouce énergie de 250 €** ».

Présentation du dispositif :

Pour qui ?

Cette aide s'adresse aux ménages habitant en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Conditions d'éligibilité :

L'éligibilité du demandeur sera déterminée à l'échelle du foyer, il ne pourra donc y avoir qu'**une seule demande par foyer**. Pour être éligibles, les bénéficiaires doivent disposer d'un revenu fiscal de référence 2022 ou 2023, inférieur ou égal à 60% du revenu régional médian, soit 60% de 22070 € pour une personne célibataire sans enfant.

Quel est le montant total du dispositif ?

L'enveloppe allouée au dispositif est de **25 millions d'euros, financé à 100% par le Fonds Social Européen (FSE)**.

Montant de l'aide par foyer :

Cette aide sera une **aide forfaitaire de 250€ par foyer éligible** soit près de 100 000 foyers accompagnés.

Quels sont les autres conditions pour en bénéficier ?

Ce dispositif sera ouvert dès le **19 septembre** et les demandes pourront être déposées **jusqu'au 22 novembre 2023** permettant un versement des aides avant le 31 décembre 2023.

Seules les demandes complètes dans les temps impartis, sous réserve de la disponibilité budgétaire, **pourront aboutir**.

Quelles sont les pièces attendues pour déposer votre dossier ?

- **Un justificatif d'identité** (sauf si le demandeur se connecte via France Connect)

toutes les infos ici en 1 clic ! [France Connect](#)

- **Un avis d'imposition** le plus récent au nom du demandeur.

A fournir les avis d'imposition : 2022 sur revenus 2021 **ou** l'avis d'imposition 2023 sur revenus 2022.

- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois**, au nom du demandeur et avec une adresse en Région Provence-

Alpes-Côte d'Azur.

exemples au choix :

- quittance de loyer
- facture d'énergie
- facture d'eau
- facture d'assurance habitation
- facture de téléphone
- **Un RIB / À noter : les RIB étrangers ne sont pas acceptés.** Le virement sera effectué au nom du demandeur.

NB: Il convient de fournir les pièces justificatives au nom du demandeur et qu'il doit se retrouver sur l'ensemble des pièces demandées.

Où et comment déposer votre demande ?

La Région Sud a confié l'analyse de l'éligibilité et le paiement à [l'Agence de Service et de Paiement \(ASP\)](#).

La demande se fait exclusivement en ligne

Il convient de se rendre sur le site de l'**ASP**

ou

sur le site marégionsud.fr (rubrique "**mes aides**").

NB : *Aucune demande papier ne sera acceptée*

